

VILLE
DE
6140 FONTAINE-L'EVEQUE

Séance du 01 juillet 2025

Présents :

Monsieur Gianni GALLUZZO, Bourgmestre - Président;
Monsieur Marc MINNEBOO, Madame Vanessa WAJDZIK, Monsieur
Gianfranco AUGELLO, Monsieur Boutaleb CHADLI, Monsieur Kevin
DRAUX, Échevins;
Madame Sophie MENGONI, Présidente du CPAS;
Madame Laurence BOULANGER, Directrice Générale;

Point 45 : Renseignement urbanistique relatif à un bien sis Place du Préau, 21 à 6140 Fontaine-l'Evêque, cadastré 1ère Division Section D n°60 G

Le Collège Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial ;
Vu la demande de PREMIUM IMMOBILIER, relative à un bien sis Place du Préau, 21 à 6140 Fontaine-l'Evêque, cadastré 1ère Division Section D n°60 G ;
Considérant que le bien appartient actuellement à Monsieur SANDERS Steven ;
Considérant les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

"Le bien en cause :

- *Est situé en zone d'habitat au plan de secteur de Charleroi adopté par arrêté royal du 10.09.1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;*
- *Bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ;*
- *Est raccordable à l'égout ;*
- *Est situé à moins de 200m d'une conduite FLUXYS (avis à solliciter auprès de FLUXYS BELGIUM S.A. : Avenue des Arts, 31-1040 Bruxelles. Tel : 02/282.72.53) ;*
- *Est situé dans le périmètre de la zone protégée du centre-ville approuvé le 30/08/2006 ;*
- *Est situé dans le périmètre de la zone de rénovation urbaine approuvé le 22/02/2024 ;*
- *Est situé en zone PDLT (Plan de développement à long terme) de l'aéroport de Charleroi ;*
- *Est visé à la carte archéologique (les avis de la CRMSF, AWAP et SPW seront sollicités pour tous les actes soumis à permis d'urbanisme pour lesquels il y a modification du relief du sol et du sous-sol ;*
- *A fait l'objet de permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 à :*
 - *MMonsieur et Madame ROBERT - DEHUY en date du 12/06/2018*
réf. : 0020/2018/FE portant sur la régularisation d'une annexe
- *N'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 1er janvier 1977 ;*
- *N'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans" ;*

Considérant que ce renseignement urbanistique a été rédigé selon les informations récoltées sur le portail cartographique de la Région Wallonne ainsi que sur l'ensemble des cartes mises à disposition par cette dernière ;

Considérant que la Ville de FONTAINE-L'EVEQUE ne peut être tenue responsable d'une erreur éventuelle dans ces références cartographiques ;

Considérant qu'aucune infraction urbanistique n'est recensée pour le bien concerné ; que toutefois, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune autre vérification n'est réalisée pour contrôler la conformité du bien; que seule une visite de nos services, en présence du propriétaire, peut attester qu'aucune infraction ne grève le bien; que dès lors, la responsabilité de la Ville ne peut être engagée si une infraction était révélée ;

Considérant qu'en ce qui concerne l'occupation en sous-sol, nous invitons à consulter le site suivant :

www.klim-cicc.be ;

Considérant que, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020, ce type de renseignement fait l'objet d'une facturation de 70€ représentant les frais de recherche avec possibilité d'y ajouter 35€/heure prestée supplémentaire (facture annexée à la présente) ;
Considérant que le présent renseignement urbanistique est référencé **TCDV_BAUR_NOT_232_2025_MD** ;
Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

Article 1er : De délivrer les renseignements urbanistiques précités au Notaire susmentionné.

Article 2ème : De facturer la somme de 70€ au Notaire, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020.

Article 3ème : La présente délibération sera transmise au Notaire et aux Services concernés.

En séance à Fontaine-l'Evêque, date que dessus.

Par le Collège Communal :

La secrétaire,
(s) Laurence BOULANGER



Pour extrait conforme :

Le président,
(s) Gianni GALLUZZO



La Directrice générale,
(s) Laurence BOULANGER

Le Bourgmestre,
(s) Gianni GALLUZZO





